



Certificat d'examen de type N° F-03-G-138 du 27 mars 2003

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/B080239-D3-1

Répartiteur de frais de chauffage Viterra type Doprino Picco

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n° 91-999 du 30 septembre 1991 modifiant le code de la construction et de l'habitation et relatif à la répartition des frais de chauffage dans les immeubles collectifs, et de l'arrêté du 13 mai 1983 relatif aux répartiteurs de frais de chauffage utilisant la mesure de la température de surface des émetteurs de chaleurs.

FABRICANT :

VITERRA ENERGY SERVICES AG – Grugaplatz 4 – 45131 ASSEN – Allemagne.

DEMANDEUR :

VITERRA ENERGY SERVICES S.A.S. – L'Orée d'Ecully – 5/7 Chemin de la Forestière – 69130 ECULLY – France.

CARACTERISTIQUES :

Le répartiteur de frais de chauffage objet du présent certificat est de type électronique et existe sous deux version.

Version 1, compacte : tous les éléments de l'instrument sont montés dans un boîtier compact, qui est fixé sur l'émetteur de chaleur.

Version 2, à sonde déportée : cette version diffère de la version compacte par la présence d'un câble d'une longueur maximale de trois mètres, reliant la sonde de température et le boîtier. La version à sonde déportée est utilisée pour certaines installations pour lesquelles la lecture serait difficile avec un appareil compact ou pour lesquelles la température moyenne du fluide de chauffe est supérieure à 90 °C tout en restant inférieure à 110 °C.

Quelque soit la version, le boîtier est composé de trois parties :

- Le socle : il supporte le corps de l'appareil et assure la transmission de la chaleur entre le radiateur et la sonde de température,
- Le corps du répartiteur dans lequel sont implantés :
 - Un affichage à cristaux liquides,
 - Une sonde de température,
 - Un microprocesseur,
 - Une touche sensorielle,
 - Une pile au lithium,
 - Une prise optique.
- Un système de plombage.

La température moyenne de l'émetteur de chaleur peut être selon la variante considérée

- Version compacte : 55 °C à 90 °C,
- Version à sonde déportée : 55 °C à 110 °C.

Seuil de déclenchement du comptage, pour toutes les versions : 28 °C.

SCELLEMENTS :

Le boîtier répartiteur est rendu solidaire du socle par une pièce de scellement encliquetable en matière plastique empêchant l'accès aux circuits électroniques. Pour les deux versions, compacte et déportée, cette pièce de scellement interdit également l'accès au système de fixation du répartiteur sur l'émetteur de chaleur.

CONDITIONS PARTICULIERES D'INSTALLATION :

Suivant le type de radiateur, la fixation sur l'émetteur de chaleur est réalisée par vissage depuis l'intérieur du boîtier, soit au moyen de vis filetées et de brides profilées en T ou en V, soit au moyen de goujons soudés.

Le répartiteur de frais de chauffage doit être installé à 50% de la longueur de l'émetteur et à 75% de la hauteur de l'émetteur.



INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le répartiteur objet du présent certificat porte les inscriptions suivantes, sur la face avant et inférieure de l'instrument :

- Le nom du modèle : DOPRIMO PICCO
- Le numéro de série de l'appareil
- La marque d'examen de type
- Le nom du fabricant : VITERRA ENERGY SERVICES

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/ B080239-D3-1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES :

Notice descriptive.
Plan de scellement.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification